

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue au 1455 Route Ducharme le dix-septième jour du mois de mars deux mil neuf (17/03/2009) à compter de seize heures (16 :00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Line Mongrain Mme Nathalie Lecomte M. Robert Tessier
M. Sébastien Doucet M. Marcel Savard M. Marcel Bérubé

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Dumont, maire.
M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de l'assemblée.

Il est constaté que la convocation a été faite par M. Marcel Savard, conseiller et M. Marcel Bérubé, conseiller, et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Location Camping

Après acceptation par chacun des membres du Conseil, il est ajouté les sujets suivants :

2. Appui pour couverture Internet – route 159
3. Projet 2009 – Volet II du PMVMF

Résolution 2009-03-060 Appui pour couverture Internet – route 159

Attendu le programme de subvention du gouvernement du Québec “ Communautés rurales branchées”;

Attendu que TGV Net peut réaliser une étude de couverture Internet sur le territoire;
Attendu que cette étude servira à démontrer la faisabilité et les coûts de construction d'un nouveau tronçon de fibre afin de desservir les contribuables de la route 159 et alentour;

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Nathalie Lecomte

et résolu d'autoriser TGV Net à faire la gestion du projet collectif afin d'obtenir du programme gouvernemental, les sommes nécessaires à la réalisation d'une étude de couverture Internet sur notre territoire.

-Adoptée-

Résolution 2009-03-061 Projet 2009- Volet II du PMVMF

Il est proposé par Mme Line Mongrain
appuyé par M. Marcel Bérubé

et résolu d'autoriser M. Sébastien Doucet à présenter un projet 2009 dans le cadre du volet II du PMVMF.

-Adoptée-

Résolution 2009-03-062

Location Camping

Il est **proposé** par M. Marcel Savard
appuyé par M. Marcel Bérubé
et il est résolu ce qui suit :

Que la location du terrain de camping de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac soit octroyée par un bail de 2 ans (mars 2009 au 31 mars 2011) à Camping et Marina Mékinac inc. et ce, dans le but de permettre à la Municipalité de mettre son camping conforme selon les normes du M.D.D.E.P. au point de vue égout et traitements des eaux usées, selon le projet de **bail joint** à la présente résolution.

Dès que la Municipalité connaîtra le coût total et les moyens de financement dont elle disposera pour l'exécution des travaux, la mise en chantier devra se faire dans les plus brefs délais.

Lorsque les travaux seront entièrement terminés, une évaluation complète devra être faite par un évaluateur professionnel qui sera en mesure de déterminer le coût exact que la Municipalité pourra exiger dans le futur pour la location dudit terrain de camping. La Municipalité consent à Camping et Marina inc. un droit de premier refus pour la location du terrain de camping. Si le montant convient à Camping et Marina Mékinac inc., la Municipalité se devra de convenir d'une durée acceptable pour un futur bail.

Advenant que les travaux ne seraient pas terminés entièrement à la fin du bail le 31 mars 2011, ce bail se renouvellera automatiquement une année supplémentaire à la fois, et ce, jusqu'à ce que les travaux soient terminée en entier.

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le bail dont une copie est jointe.

LE VOTE CONSIGNÉ EST DEMANDÉ :

POUR : Mme Line Mongrain, M. Marcel Bérubé, M. Marcel Savard
M. Sébastien Doucet

CONTRE : M. Robert Tessier, Mme Nathalie Lecomte
M. Claude Dumont

-Adoptée-

Inclusion du projet de bail : Annexe "Ab"

Le 19 mars 2009 à 14 :45 heures M. Claude Dumont maire, appose son DROIT DE VETO sur la résolution numéro 2009-03-062 conformément à l'article 142 (3) du Code municipal.

Résolution 2009-03-063 Location Camping

Il est **proposé** par M. Sébastien Doucet

appuyé par Mme Nathalie Lecomte

et il est résolu ce qui suit :

-Que soit donné la gérance du terrain de camping à l'OSBL **-Promotion St-Roch Inc. .**

LE VOTE CONSIGNÉ EST DEMANDÉ :

POUR : M. Robert Tessier, Mme Nathalie Lecomte,
M. Marcel Bérubé, M. Sébastien Doucet

CONTRE : Mme Line Mongrain
M. Marcel Savard

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Robert Tessier, appuyée par Mme Nathalie Lecomte. Il est 17 :13 heures.

Claude Dumont
Maire

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier